

Questions orales

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, les sommes prélevées sur le budget de la Défense pour être réaffectées au programme de création d'emplois étaient destinées aux années 1983-1984 et 1984-1985. Ce transfert ne touche donc aucunement l'année financière en cours. La réaffectation de ces fonds est possible parce que le programme gouvernemental des six et cinq p. 100 nous permet de réaliser des économies, étant donné que nous avons prévu des hausses de traitement de 11 et 12 p. 100 lorsque les prévisions ont été déposées en novembre dernier. Comme le député le sait, le ministère de la Défense nationale a élaboré un modèle économique spécial qui permet de prévoir le taux d'inflation. Ce modèle a été révisé également, étant donné qu'actuellement nous réussissons très bien à juguler l'inflation. En nous fondant sur notre modèle interne, nous avons calculé, disons, un taux d'inflation de 13 ou 14 p. 100 pour ces années. Étant donné que le taux d'inflation est à la baisse tant au Canada qu'aux États-Unis, ces facteurs nous permettront d'économiser des fonds et de les réaffecter au programme de création d'emplois.

• (1450)

M. McKinnon: Je suis ravi d'apprendre que les Forces armées paieront leur propre matériel. Le ministre devrait se remémorer ce qu'il a dit le 12 juillet, quand il a admis à la Chambre que le plafonnement à 6 et 5 p. 100 des hausses de la solde des militaires, cette année et l'année prochaine, ne lui permettrait pas de trouver cette somme de 200 millions de dollars.

LA MISE À PIED DE MONITEURS À SAINT-JEAN (QUÉBEC)

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, je voudrais signaler au ministre que la semaine dernière le premier ministre, dans sa trilogie, a recommandé aux employeurs canadiens songeant à supprimer des emplois pour réduire leurs frais de consulter leurs employés afin de voir si les travailleurs seraient disposés à accepter le partage du travail pour sauver des emplois. Étant donné cette déclaration, pourquoi le ministre a-t-il mis à pied 42 moniteurs anglophones et 15 moniteurs francophones à Saint-Jean? Les chefs militaires à cet endroit ont refusé d'envisager le partage du travail. Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi le ministère refuse de suivre les conseils que le premier ministre donne aux employeurs?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, cette question au sujet de Saint-Jean est tout à fait particulière. Je crois que l'explication que j'ai donnée à certains de mes collègues qui demandaient pourquoi certains enseignants de Saint-Jean avaient été congédiés est très simple. Il s'agit là d'une décision administrative normale. Comme le député le sait fort bien, il se fait fort peu de recrutement à l'heure actuelle. Nous avons moins de recrues parce que nos militaires demeurent dans les forces armées plus longtemps qu'auparavant. Par conséquent, nos effectifs ne diminuent pas et nous n'avons tout simplement plus besoin de nouveaux enseignants pour nos diverses écoles et nos divers programmes de formation. Ainsi, nous avons été obligés de remercier certains d'entre eux étant donné que nous n'avons plus besoin de leurs services.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA HAUSSE DES PRIMES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Monsieur le ministre, vous avez augmenté les cotisations d'assurance-chômage afin de combler le déficit de la caisse d'assurance-chômage, déficit créé . . .

Des voix: Règlement!

Une voix: Il faut vous adresser à la présidence.

M. Keeper: Soit. Dans ce cas, je voudrais poser, par votre intermédiaire, madame le Président, une question au ministre des Finances. Hier, le ministre a annoncé que les cotisations d'assurance-chômage allaient augmenter pour permettre de combler le déficit de la caisse d'assurance-chômage, déficit qui est dû, en partie au moins à sa politique économique désastreuse qui contribue à l'accroissement du chômage. Le premier ministre a déclaré à ce propos en juin dernier qu'on pourrait «flanquer davantage la frousse aux Canadiens» en accroissant encore le nombre des chômeurs. Un travailleur moyen qui gagne, disons, \$20,000 par an, va devoir, l'année prochaine, verser \$460 au titre des cotisations d'assurance-chômage, ce qui représente une augmentation fiscale de près de 53 p. 100. Le ministre trouve-t-il cela juste d'augmenter de 53 p. 100 l'impôt régressif exigé des Canadiens moyens en cette période d'austérité?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je signale au député, au cas où il ne le saurait pas, que le chômage n'est pas un problème purement canadien. Les pays de l'OCDE comptent actuellement 30 millions de chômeurs et leur nombre risque d'augmenter l'année prochaine. Ce n'est donc pas un phénomène purement national.

Le gouvernement en est venu à cette solution après avoir consulté les représentants de la main-d'œuvre et du patronat. Nous avons consulté les porte-parole des syndicats. Certains, comme le CTC n'a pas répondu à notre invitation. Il s'est contenté de nous faire parvenir une lettre dans laquelle il disait carrément d'augmenter les prestations sans augmenter pour autant le montant des cotisations. C'est tout ce qu'il nous a proposé. Les autres syndicats, faisant preuve d'un sens des responsabilités plus grand, se sont dits prêts à envisager une augmentation du montant des cotisations à condition que ce fardeau soit réparti. Cette position était partagée par le patronat. Le comité consultatif de l'assurance-chômage, composé à la fois de représentants des travailleurs et du patronat, nous a recommandé de fixer à \$2.30 le montant de l'augmentation. C'est précisément ce que nous avons fait.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RÉVISER L'AUGMENTATION

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, le ministre ne peut pas nier que son gouvernement ait contribué au chômage. Dans le cadre de la politique économique du gouvernement actuel, le travailleur canadien moyen gagnant \$20,000 par an perdra \$2,200 en raison des restrictions salariales de 6 et 5 p. 100, quelque \$450 en supplément d'impôt sur le revenu dû à la suppression de l'indexation, et près de \$320 en augmentation de primes d'assurance-chômage. Comme la perte de près de \$3,000 est importante pour un Canadien moyen qui gagne dans les \$20,000, le ministre